DEPARTEMENT DE
LOT ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE NERAC

VILLE
De
LAVARDAC

Nombre de membres :
Afférents au
Conseil municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 14
Excusés : 3

Procurations : 2

N° DEL-// -2025

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAVARDAC

Séance du 10 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 10 Juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Lavardac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Ludovic BIASOTTO, Maire**, à la suite de la convocation du 3 juillet 2025.

Présents : Mmes et M. Ludovic BIASOTTO, Maire, Gilles FOUYSSAC, Nathalie MONCEAU, Sébastien CRUSSIERE, Isabelle SALIS, Hélène DEMESTE, adjoints au Maire, Mmes et M. Sabah AZARFANE Christelle PRUVOST, Corinne BOUSQUET, Anne-Sophie AIROLA, Damien PASELLO, Laurie VINZENT, Philippe BARRERE, Georges BARBARA, conseillers municipaux.
Absents excusés : Mmes et Mrs Mathieu BARBARA, Jacques COUEILLE, Manon CLAVE, conseillers municipaux.
Absents non excusés, : M. Samir LAMSSIRINE, M. Joël JANCOVEK.
Procurations : M. Mathieu BARBARA a donné procuration à Mme Isabelle SALIS, Mme Manon CLAVE a donné procuration à M. Ludovic BIASOTTO.

Mme Corinne BOUSQUET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. L'avis de convocation a été affiché conformément à la Loi.
Le compte rendu de la séance du 10 juillet 2025 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, sera affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 juin 2025.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mercredi 4 juin 2025 a été transmis aux élus.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mercredi 4 juin 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE LAVARDAC (Lot-et-Garonne)

Ludovic BIASOTTO.